L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

DIMANCHE, No 72, 1868 DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

Utica, 5 août 1868.

MESSIEURS: Lorsque à New York, le 11 juillet, en présence d'un vaste assemblage, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocratique, la nomination faite à l'unanimité de mes concitoyens comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de termes convenables pour exprimer ma reconnaissance de cette vouloir et de la bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni sought cette honorable distinction. Mon ambition était ce que je ne puis faire, la Convention prendra une part active à la grande lutte engagée pour la restauration d'un gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Vous m'avez aussi remis une copie des résolutions approuvées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, la tenue et la position de ses membres me sont familières, comme l'un des membres de la Convention, je sais en de ceux qu'elle lient. Elles sont conformes à ma manière de voir: je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je le déclarerai, à l'avenir, de tes mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans ma carrière politique et dans ma vie privée.

Je désirerai alors que je vous adressera mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer ou spécifier les termes de l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas plus tôt rempli la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière le débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle redoute que, par un changement du pouvoir politique, le peuple n'obtienne ce qu'il a droit d'avoir, un régime clair et précis et qui n'est fait de l'argent qu'on a tiré de lui depuis huit ans. Les hommes réfléchis sentent qu'il y a ces, dans l'administration des finances, des fautes qu'on ne peut nier à moins de fermer les yeux à la connaissance du public.

Le parti républicain est maintenant au pouvoir, et son pouvoir militaire, qui va être employé pour donner directement aux électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue sa session dans le but avoué de faire les lois qu'il jugera utiles à ses intérêts et aux dépens des citoyens qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donc pris un congé pour s'assembler de nouveau si ses intérêts de parti le demandent.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'avait pris ainsi une attitude menaçante envers ses électeurs. Obéissant à son influence, quelques uns des Etats organisés par ses agents, proposent de priver la people du droit fondamental de choisir leurs électeurs présidentiels, et c'est pour la première fois qu'on prend d'audacieuses mesures pour détruire le droit de suffrage. Aussi c'est-il pas surprenant que les hommes qui réfléchissent voient, dans une pareille conduite, la preuve que ceux qui dirigent la politique du parti républicain sont résolus à ne pas descendre volontairement du pouvoir, fonde que le simple désir de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils redoutent de voir arriver le jour où le peuple jugera de leurs actes. Ce sentiment fait éclater et que cette crainte les conduit à de cette d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des mesures et des organes les plus habiles du parti républicain ont ouvertement déployé la violence des actes du Congrès et leur tendance à entraîner la discorde dans notre pays. Les principaux intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et le retour aux relations internationales, sans lesquelles nous ne pouvons maintenir la foi et l'honneur de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en proie à une incertitude pénible. Le temps que nos ouvriers doivent consacrer au travail est affecté par la crainte de grandes choses nécessaires à l'existence, tout que rendent exorbitantes exactions directes et indirectes du gouvernement, et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, sans distinction de parti, un sentiment très fort en faveur d'une ligue de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et gênent actuellement l'industrie du pays. Cependant, en ce moment, ceux qui sont au pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, le pied de nouveaux éléments de discorde et de violence. Ils ont admis comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent exister sans protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes vont faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelques jours, demandaient en suppliants que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs, constituent aujourd'hui l'autorité des deux Chambres du même Congrès. Entre dans ces assemblées, l'esprit rempli de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme étant les lois de leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales; que "le Congrès ne fera par de loi sur l'établissement d'une religion ou le libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions en redressement de torts." Elle assure "le droit d'un gouvernement propre et public par un jury impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'assemblée des fonctions présidentielles, s'il n'est disposé à exécuter les vœux du peuple exprimés d'une façon constitutionnelle, et s'il n'est pas prêt à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à soutenir le libre exercice de toute religion. Il doit désaccorder les mesures qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques ou à la religion du plus humble des citoyens de pays. Il doit maintenir sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la liberté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été fidèle à son mandat lui apprend que nul ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mensonges et aux abus des gens pervers, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui ne le jugent pas favorablement jugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attraits qui puissent écarter mon jugement quand il dit qu'il s'opère un grand changement dans l'esprit public. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, qu'on juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a régné durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son désintéressement à la cause et à ses candidats, je puis, sans manquer aux convenances, parler du fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, le désintéressement n'a semblée semblable à la été accueillie avec un enthousiasme aussi universel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats n'avait rien à faire. Si dautres bons eussent été mis en avant, et eghlement n'aurait peut-être pas pris prononcé. Le zèle et l'énergie des masses conservatrices prennent leur source dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Elles sont confirmées dans cette conviction par la composition de cette grande assemblée d'hommes qui ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant élevé près de 16,000 commissions aux officiers de cette armée, je connais leurs noms et leurs vœux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand assemblage de ces braves soldats qui jamais en lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a abondé en termes très significatifs, la décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il n'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dissension, et en termes d'une éloquence chaleureuse ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et le fera rendre une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

Lettre d'acceptation

DU GÉNÉRAL FRANK P. BLAIR.

Au général G. W. Morgan, président du comité de la Convention Nationale Démocratique, &c.

GÉNÉRAL.—Je saisis la première occasion de répondre à la lettre par laquelle vous m'avez fait de ma nomination comme Vice-Président des Etats-Unis par la Convention Démocratique Nationale, tenue récemment à New-York.

J'accepte sans hésiter cette nomination qui m'est offerte d'une manière si flatteuse, et je vous envoie à vous et au comité mes remerciements pour la manière bienveillante dans laquelle vous m'avez transmis la décision de la Convention.

J'ai la attentivement les résolutions adoptées par la Convention, et j'adhère cordialement à tous les principes et à tous les sentiments qu'elles expriment.

Elles déclarent diverses reprises, exprimé mon opinion sur toutes les questions qui divisent les partis actuels, et je ne crois pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes de nos adversaires. Elles ne laissent aucune place à des sentiments sans cesse renouvelés de quelques hommes pour absorber le pouvoir politique de la nation. Cette question, sous tous les noms et sous tous les déguisements imaginables, a toujours consisté dans l'opposition du parti démocratie, mais jamais elle n'a pris une forme aussi prononcée et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au mépris des termes formels de la Constitution, ont érigé des législatures militaire dans dix des Etats de l'Union, qui ont élevé au Président le pouvoir dont il est illégalement par la loi suprême, et ont privé le Cour Suprême de sa juridiction. Le droit d'élire légalement un juri et le grand privilège de l'*habeas corpus*, sauvegarde de chaque citoyen, qui remplacent tant plus anciens traditions de nos ancêtres et que nos pères, de la Révolution, ont cherché à assurer pour toujours à leur postérité, dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été entrepassent foulés aux pieds par le fragment de Congrès; des Etats et des communautés d'hommes de notre race, ont été soumis à un despotisme militaire, et privés de leurs droits comme citoyens, sans mise en accusation, sans jugement, sans audition de témoins, ou vertu des dispositions de lois exceptionnelles ayant un effet rétroactif et au mépris de la prohibition constitutionnelle qui refuse même à un Congrès entier et loyal l'autorité de promulguer un bill de forfaiture ou aucune loi rétroactive.

Le même autorité usurpatrice a substitué comme électeurs à ceux des hommes de notre race, ainsi illégalement privés de leurs biens et de leurs droits, une horde de Nègres ignorants qui sont entièrement dans l'objet qu'on a mis entre leurs mains, et ligués pour dépouiller les hommes de race blanche de leur droit de naissance, au moyen d'un bureau des Affranchis et d'émissaires des conspirateurs dans d'autres Etats; et, pour compléter l'oppression, le pouvoir militaire de la nation a été mis à leur disposition pour rendre la barbarie souveraine maîtresse.

Le chef militaire, sous le prestige duquel ce Congrès usurpateur cherche un refuge depuis la condamnation de ses plans par le peuple libre du Nord dans ses élections de l'année dernière, et qu'il a choisi comme son candidat pour la présidence, est le résultat de ces propres crimes, a annoncé l'acceptation de sa nomination et sa disposition à continuer la proscription et l'oppression de quelle nation brave millions de blancs de Sud, clouée au sol par ses baïonnettes. Il a écrit: "Si le peuple consentait à me nommer, je ne crois pas nécessaire de la paix." Le paix règne à Varsovie, et tel a été la phrase qui a caractérisé la fin des libertés d'une nation. "L'empire c'est la paix", a été écrit Bonaparte quand il asservit la liberté et ses défenseurs expirèrent sous la pointe de son épée.

La paix à laquelle nous invite ferait est la paix de despotisme et de la mort. Ceux qui cherchent à restaurer la Constitution et à exécutant la volonté du peuple, en condamnant les actes de reconstruction, déjà condamnés dans les élections de l'année dernière (qui, j'en suis convaincu, le seront encore plus expressément par l'élection du candidat démocrate comme Président), ceux qui ont décidé comme moi des révolutionnaires par les partisans de ce Congrès à l'esprit vindicatif. Le suffrage négre que le vote républicain, dans New-York, de New-Jersey, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, du Michigan, du Connecticut et d'autres Etats a condamné comme contraire à la lettre de la Constitution, n'a donc aucun pouvoir sur eux. Ils ne reconnaissent pas cette prétendue législation comme étant des lois pour eux. Ils ne reconnaissent pas cette prétendue législation comme étant des lois pour eux. Ils ne reconnaissent pas cette prétendue législation comme étant des lois pour eux.